



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 24 février 2014

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2.

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 18h00

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Yves GUYEN (à partir du 1.2.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.2.1), M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Patrick RACINE

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, M. Pierre CONTOZ, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : C. PREIONI, J. DEMONET, P. CONTOZ

Mandataires : J. PRALON, J. C. ROY, D. HUOT

Délibération n°2014/2422

Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat entre les conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2014

**CRR - Partenariat entre les conservatoires
du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération,
de la communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la ville de Dole
pour l'organisation en commun de l'Unité de valeur dominante du
Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2014**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Actions pédagogiques » Budget annexe CRR	Montant prévu au BP 2014 : 227 200 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 9 000 € TTC (soit 6 450 € TTC pour la CAGB)

Résumé :

Dans le cadre de son rayonnement régional et de son rôle de tête de réseau des conservatoires de la Région Franche-Comté, le conservatoire organisera en 2014 le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en partenariat avec les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole.

Le DEM se déroulera à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR et au CRD de Belfort en mai 2014. Les frais d'un montant prévisionnel total de 9 000 € TTC sont répartis entre les quatre conservatoires participants, au prorata du nombre d'élèves présentés (soit 6 450 € TTC pour le CRR du Grand Besançon).

A travers son projet d'établissement 2011-2016, validé par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) ambitionne de jouer davantage un rôle de centre de ressources et de tête de réseau vis-à-vis des conservatoires de la Région Franche-Comté. Sa contribution à la mise en place progressive d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de portée régionale participe à cette fonction de mise en réseau des établissements.

De plus, un des attendus du Ministère de la Culture et de la Communication par rapport à la délivrance du label « CRR » porte sur la mise en place et la formalisation de partenariats par le CRR. L'action proposée dans ce présent rapport satisfait donc à ces deux objectifs. Elle concerne en effet la mise en place d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération, de la communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole.

Ce partenariat porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en commun, ainsi que sa formalisation par le biais d'une convention. Le DEM est un diplôme d'établissement venant sanctionner la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) pour les élèves suivant ce cursus dans les Conservatoires. Cette délivrance commune a pour objectif de renforcer la reconnaissance du DEM délivré par les conservatoires de Franche-Comté.

Le CRR du Grand Besançon est l'organisateur de la session d'examen pour le compte de l'ensemble des conservatoires. Celle-ci se déroulera à la Cité des Arts, dans l'auditorium du CRR, et au conservatoire de Belfort en mai 2014. Les frais d'un montant total prévisionnel de 9 000 € TTC sont répartis entre les quatre conservatoires participants, au prorata du nombre d'élèves présentés (soit 6 450 € TTC pour le CRR du Grand Besançon).

L'ensemble des frais d'organisation, et les frais de personnels lié à l'utilisation de l'auditorium, seront supporter et assumer par le CRR dans le cadre de sa mission de pôle d'enseignement artistique régional. Seul les frais pédagogiques (vacations, restauration, hébergement, et déplacement de jury) seront partagés.

I. Contenu du partenariat

Ce diplôme délivré par les Conservatoires valide la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (pré-professionnel). Il devrait à l'avenir être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), qui permettra d'unifier le niveau de ce diplôme au niveau national.

Cette année, quatre conservatoires de la région de Franche-Comté ont donc fait le choix de commencer à s'inscrire dans cette perspective en validant l'Unité de Valeur (UV) dominante de ce diplôme conjointement.

Cette validation commune permet de donner plus de poids au DEM délivré par les différents établissements partenaires et lui confère ainsi une meilleure reconnaissance à l'échelle nationale.

II. Modalités du partenariat

Il a été convenu que le CRR du Grand Besançon soit « l'organisateur » de l'UV dominante du DEM 2013-2014 du point de vue administratif et technique.

Les épreuves se dérouleront les 26, 27, 28 mai 2014 à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR et le 30 mai au CRD de Belfort.

Les épreuves concerneront une soixantaine d'étudiants.

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 9 000 € TTC, soit un coût par élève arrondi à 150 € TTC.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant TTC
Frais d'hébergement (nuits)	600 €
Frais de restauration	1 000 €
Frais de transport	2 000 €
Vacations	5 400 €
TOTAL	9 000 €
Nombre d'élèves total	60
Coût / élèves	150 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des trois autres partenaires.

Plan de financement prévisionnel

Recettes	Montant
Ville de Dole (3 élèves)	450 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (6 élèves)	900 €
Communauté d'Agglomération Belfortaine (8 élèves)	1 200 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (43 élèves)	6 450 €
TOTAL	9 000 €

Une convention est proposée pour formaliser ce partenariat.

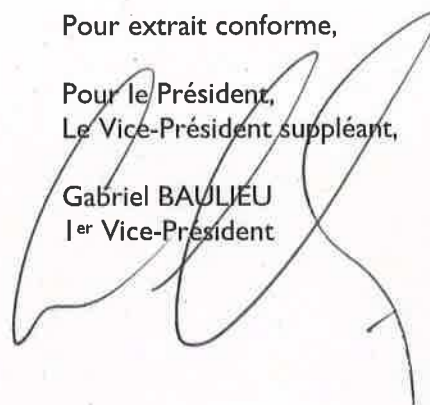
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole, portant sur l'organisation 2014 de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le - 3 MARS 2014

**Convention fixant les modalités d'organisation
de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2014
en partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,
de Pays de Montbéliard Agglomération, et de la Communauté d'Agglomération
Belfortaine et de la Ville de Dole**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Bureau du 24 février 2014, au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon, désigné sous le terme « l'Organisateur »,

Et :

Le Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par Monsieur Jacques HELIAS, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du, au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Et :

La Communauté d'Agglomération Belfortaine, représentée par Monsieur Etienne BUTZBACH, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du, au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Et :

La Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Claude WAMBST, agissant en sa qualité de Maire et conformément à la délibération du Conseil Municipal du, au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Préambule

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est un diplôme musical complet, délivré en fin de 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) par chaque Conservatoire à Rayonnement Régional ou Départemental.

Suite à la loi du 13 août 2004 relative à la liberté et aux responsabilités locales et au décret du 16 juin 2005 portant notamment sur la création des DNOP de musique, de danse et d'art dramatique, le DEM devrait évoluer et être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP). Cependant ce processus n'est pas encore mis en œuvre.

Dans cette optique, en Franche-Comté, dès 2003, un certain nombre de Conservatoires ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du DEM afin de lui donner plus de poids et une meilleure reconnaissance au niveau national.

Ce travail en réseau porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante qui constitue le socle du DEM.

Toutes les disciplines instrumentales sont concernées, à l'exception de l'orgue et des percussions en raison des contraintes techniques liées à ces instruments.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En accord avec le Ministère de la Culture (représenté par la DRAC de Franche-Comté) et afin de se rapprocher des conditions du futur Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) et de garantir une parfaite équité pour les candidats, le Conseil Pédagogique Régional, constitué des différents conseils pédagogiques des établissements susvisés, a proposé que les épreuves du DEM 2014 soient centralisées en un jury unique.

Article 2 - Organisation des épreuves

Les épreuves se dérouleront les 26, 27, 28 mai 2014 à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR et le 30 mai au CRD de Belfort.

La liste des candidats est arrêtée par les directions des quatre conservatoires. La promotion 2014 compte à ce jour une soixantaine de candidats.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon, assurera l'organisation administrative et technique des épreuves au sein du CRR. Le CRD de Belfort organisera les épreuves du 30 mai 2014.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon assumera également les frais d'organisation, de surveillance et de régie de l'auditorium pour les répétitions et les épreuves. Seuls les frais pédagogiques (vacations, restauration, hébergement, et déplacement de jury) seront partagés.

Article 3 - Budget Prévisionnel - Dispositions financières

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 9 000 €, soit un coût par élève arrondi à 150 €.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant TTC
Frais d'hébergement (nuits)	600 €
Frais de restauration	1 000 €
Frais de transport	2 000 €
Vacations	5 400 €
TOTAL	9 000 €
Nombre d'élèves total	60
Coût / élèves	150 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des trois autres partenaires.

Plan de financement prévisionnel :

Recettes	Montant
Ville de Dole (3 élève)	450 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (6 élèves)	900 €
Communauté d'Agglomération Belfortaine (8 élèves)	1 200€
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (43 élèves)	6 450 €
TOTAL	9 000 €

Article 4 - Assurances

Les collectivités territoriales représentant les établissements précités, déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2014 et ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

Article 6 - Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Pour la Communauté d'Agglomération
Belfortaine,
Le Président,

Etienne BUTZBACH

Pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Ville de Dole,
Le Maire,

Jean-Claude WAMBST

Pour le Pays de Montbéliard Agglomération,
Le Président,

Jacques HELIAS